

22 déc 2023 -20:41

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2023

Contrôle du coût des primes fédérales d'électricité et de gaz pour les fournisseurs

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van Der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les modalités de détermination du coût des primes fédérales d'électricité et de gaz pour les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel.

Ce projet d'arrêté concerne l'organisation du remboursement du coût pour les fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel chargée de l'octroi de la prime fédérale d'électricité et de gaz.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be